



# Dossier de presse

29 septembre 2023

Conseil de Métropole



# SOMMAIRE

## I. NOUVEAUX QUARTIERS, LOGEMENTS, LA MÉTROPOLE EN MUTATION 04

Le quartier du stade, un secteur à repenser

Bordeaux Métropole fait l'acquisition du « faisceau de Cracovie »

L'engagement en faveur de la production de logements se poursuit

Mérignac Soleil, la plus grande opération de renaturation en France

OIM Arc Rive Droite, pour une préservation du patrimoine bâti, écologique et paysager

Une procédure d'acquisition rarement utilisée

Les archives métropolitaines s'agrandiront

## II. UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION 09

Lancement du réseau de chaleur et de froid Bordeaux Aéroparc

Réduire les déchets, un objectif essentiel

Pour un numérique responsable

Eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales, quelques chiffres

## III. FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS 13

Le RER Métropolitain avance chaque jour

Un titre unique de transport tram, bus, vélo, train

Bus express, une nouvelle ligne en concertation

BLUEBOAT, un prototype pour les Jeux olympiques

Un nouveau contrat de coopération territoriale avec 4 communautés de communes du Médoc

RSU : une photographie du personnel de Bordeaux Métropole

Depuis quelques semaines, les grands rendez-vous internationaux s'enchaînent sur notre territoire. Bordeaux Métropole a accueilli cinq matchs de la coupe du monde de rugby et ouvert au public un village dédié pour partager ce temps fort. La visite du roi Charles III a également placé l'agglomération bordelaise sous les projecteurs. Ces événements participent au rayonnement et à l'attractivité de la métropole.

Ces mises en lumière n'éloignent pas la collectivité des grandes préoccupations du quotidien. Les élus métropolitains ont abordé des sujets essentiels pour les habitants : les questions de logement, de transition écologique et de mobilité ont nourri les échanges de ce conseil.

Les villes et les quartiers évoluent Bordeaux Métropole relance plusieurs dossiers d'aménagement à l'image du secteur du stade et du « faisceau de Cracovie ». Ces projets permettent d'acquérir du foncier et de répondre notamment au besoin crucial de logements.

Energie, numérique, traitement des déchets, aménagements... une métropole en transition est une ré-interrogation permanente des usages, des objectifs et des moyens. C'est ainsi que Bordeaux Métropole pourra atteindre son ambition de territoire à énergie positive et neutre d'ici 2050.

Sur le volet de la mobilité, préoccupation centrale des habitants, une avancée majeure permettra sous peu aux abonnés TBM de bénéficier d'un titre de transport unique incluant le train à l'offre tramway - bus - vélo. En parallèle, le réseau du RER métropolitain se renforce. Plus d'équipements, plus de trains, plus d'offres permettent chaque jour, de proposer aux usagers un train du quotidien.

Pour une métropole solidaire et ouverte sur le monde, Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole a proposé aux élus de voter une subvention exceptionnelle destinée aux victimes du séisme au Maroc (50 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) et des inondations en Libye (50 000 € au Fonds d'urgence de l'association Médecins Sans Frontières).

## I. NOUVEAUX QUARTIERS, LOGEMENTS, LA MÉTROPOLE EN MUTATION

La raréfaction du foncier est un des éléments contribuant à freiner la création de nouveaux logements. Par sa compétence d'aménagement, Bordeaux Métropole fait l'acquisition de foncier pour redessiner de grands secteurs urbains, proposer des équipements publics et réaliser de nouveaux programmes de logements.

### Le quartier du stade, un secteur à repenser

#### *Délibérations 14 et 17*

Le secteur du Quartier du Stade se situe au cœur de la métropole, au nord de la ville de Bordeaux, entre le lac de Bordeaux et les berges de la Garonne. Ce périmètre, bordé par des zones monofonctionnelles à vocation économique, touristique et commerciale, se développe de manière déséquilibrée avec notamment au sud l'implantation d'équipements structurants tels que le stade Matmut ou encore le parc des expositions. Ce quartier s'inscrit dans le parc des Jalles, et constitue l'une de ses portes d'entrée, en lien avec le parc des Berges de Garonne. Il offre des qualités paysagères à valoriser.

De nombreuses études ont été menées ces dernières années sur ces terrains. Urbain des Bois, missionné par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la reconversion de son site, a engagé des réflexions qui ont été présentées courant 2022 à Bordeaux Métropole. Le projet d'aménagement en cours de préparation porté par Urbain des Bois, filiale de la Banque des territoires, associe Domofrance, Gironde Habitat, la Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts, les groupes Pichet et Kauffman & Broad, la ville de Bordeaux et la Métropole. **L'objectif est de redynamiser ce territoire en déshérence, en reconstruisant sur la base de l'existant afin de développer un quartier bas carbone.**

La caisse des dépôts a déménagé fin 2022 son nouveau site sur Euratlantique. La libération de ce bâtiment est l'occasion d'amorcer la mutation du secteur. Ce travail va permettre de redynamiser ce site de près de 50ha, déserté progressivement par ses occupants.

Il y a quelques jours, l'occupation transitoire du bâtiment par des activités économiques et culturelles a été officiellement lancée.

Bordeaux Métropole souhaite aboutir à une opération exemplaire, démonstratrice et novatrice, adaptée aux enjeux actuels et de demain :

- **La désimperméabilisation** : il y aura plus d'espaces verts demain qu'aujourd'hui (passage de 76 % à 50 % de sol imperméabilisé) ;
- **La réutilisation des bâtiments existants** : plutôt que de démolir pour reconstruire, avec les coûts environnementaux induits, le réemploi des bâtiments existants en leur donnant d'autres usages est privilégié ;
- **La prise en compte et la valorisation accrue des enjeux environnementaux**

Les espaces naturels occupent déjà une place singulière dans ce vaste quartier, place qui va se renforcer fortement à très court terme :

- L'aménagement du tour du lac et le lac en lui-même,
- Le terrain de La Jallère de 40 ha appartenant à BM va être classé en zone naturelle et rendu définitivement inconstructible.

Une concertation autour de ce projet sera prochainement lancée.

## Bordeaux Métropole fait l'acquisition du « faisceau de Cracovie »

### Délibérations 7 et 29

Bordeaux Métropole fait l'acquisition auprès du Grand port Maritime d'une emprise foncière de plus de 5 hectares dite du « faisceau de Cracovie ». Bordées par l'allée de Boutaut, la place Ravezies ou encore les quartiers des Aubiers et des Berges du Lac, ces parcelles sont au centre d'un vaste espace en forte évolution.

Ce secteur fera l'objet d'une programmation urbaine et permettra la création d'équipements publics, l'implantation d'activités économiques, et surtout, de logements. Montant de la vente : 18 M€.

**Cette vente illustre le partenariat historique qui unit le Grand Port Maritime de Bordeaux et Bordeaux Métropole.** Les liens se sont encore resserrés ces dernières années autour de grands projets structurants tel le réaménagement du quartier des Bassins à flot ou encore la recherche de synergies possibles en matière de restructuration du foncier respectif de chaque entité.

Ce travail collaboratif est aujourd'hui consacré par la signature d'un protocole de partenariat (2023 – 2025) en matière d'aménagement urbain, de réaffirmation de l'identité portuaire de Bordeaux et d'accompagnement des solutions de décarbonation de l'économie.

Le défi à relever consiste à « Faire la ville sur le port et le port sur la ville » et s'articule principalement autour de trois thèmes :

- La gestion des services portuaires en interface Métropole / Port par la valorisation des espaces urbains, le développement de solutions fluviales pour les marchandises et les personnes, ou encore le développement d'une logistique du dernier kilomètre vertueuse et performante.
- La réaffirmation de l'identité portuaire de Bordeaux comme marqueur territorial fort de la métropole.
- La confirmation d'un positionnement du Port comme modèle et vecteur de décarbonation de l'économie industrielle.





## L'engagement en faveur de la production de logements se poursuit

### Délibérations 88 et 91

Lors de ce conseil, Bordeaux Métropole et Aquitanis, l'office public de l'habitat métropolitain, ont renouvelé leur convention de partenariat sur la période 2023 – 2026.

#### Cette nouvelle contractualisation prévoit notamment :

- Une production nouvelle de logements locatifs sociaux : 1592 en 4 ans, soit un rythme moyen de 400 logements mis en chantier par an. Cela représente le doublement des objectifs ciblés.
- La poursuite du plan de rénovation des logements en secteur diffus, et en particulier la rénovation énergétique avec une cible de réduction de l'empreinte carbone de près de 1500 tonnes de CO2 par an. 1071 logements sont ciblés en 4 ans.
- L'amplification des projets en cours d'étude et de réalisation dans les PRU, dont celui des Aubiers.
- Une étude prospective sur l'ensemble du patrimoine du bailleur situé dans la métropole (soit 263 résidences en habitat collectif) pour déterminer le potentiel de surélévation/densification. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il s'agit d'une démarche expérimentale sur l'innovation de pratiques à déployer sur le territoire.
- Une étude sur la mutabilité du bâti existant (friches, bureaux, hangar, ...) pour partager des préconisations d'intervention.

Parallèlement, Bordeaux Métropole accompagne les villes dans la production de logements sociaux via les contrats de mixité sociale, notamment celles qui se sont inscrites dans une démarche volontariste pour atteindre leurs objectifs, à l'image de Bordeaux, le Bouscat et Saint-Médard-en-Jalles.



## Mérignac Soleil, la plus grande opération de renaturation en France

### Délibérations 4, 19, 20

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable-France 2030 », au travers de l'opération de renaturation Mérignac Soleil, Bordeaux Métropole va percevoir jusqu'à 500 000€ de subventions de la Caisse des dépôts. Lors de ce conseil, une convention a été votée afin de définir les modalités de reversement de cette subvention entre Bordeaux Métropole et la FAB.

À sa conception dans les années 60, la zone commerciale Mérignac Soleil fait la part belle à l'automobile. De grands parkings entourent les magasins eux-mêmes longés par des voies de circulation au flux important : consommer et se déplacer en voiture vont de pair. La zone commerciale est alors située en périphérie de l'agglomération. Au fil des années, Mérignac Soleil, située dans le quartier de Chemin long à Mérignac, va devenir une des plus grandes zones commerciales du sud-ouest.

La manière dont a été conçu le secteur ne correspond plus aux usages. La mise en service du tramway jusqu'à l'aéroport en avril 2023, participe à la reconfiguration du quartier. Le projet repose sur l'articulation entre la mobilité, l'habitat, l'économie et la nature. La plantation de 14 000 arbres et la création de deux parcs publics permettront de lutter contre les îlots de chaleur et d'apporter une réponse à la problématique complexe de l'artificialisation des sols.

**En repensant l'aménagement et les usages de ce secteur de plus de 69 hectares, Bordeaux Métropole et ses partenaires travaillent sur la plus grande opération de renaturation en France et l'une des plus importantes en Europe.** Cette opération, symbole de la reconquête du bitume par la nature, est devenue un modèle d'aménagement.

Pour mener à bien ce vaste programme et acquérir les parcelles nécessaires à cet immense puzzle, les équipes de Bordeaux Métropole et de la FAB pratiquent un urbanisme concerté.

## OIM Arc Rive Droite, pour une préservation du patrimoine bâti, écologique et paysager

### Délibération 132

L'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc Rive Droite conduit, en coordination avec la Ville d'Artigues, une étude pré-opérationnelle d'aménagement sur les secteurs à vocation économique de la Blancherie et de la Zone d'Aménagement commercial Feydeau.

Lors de ce conseil, le plan guide d'aménagement du secteur a été présenté. Une attention particulière est portée sur le patrimoine bâti, paysager et l'armature écologique du projet. Les mobilités douces sont également privilégiées pour créer des continuités vers le centre-ville. Trois polarités constituent le projet :

- **Sur le secteur Feydeau** : un pôle commerces, sport et loisirs dont l'objectif est de permettre le déploiement de nouvelles activités commerciales complémentaires à l'existant tout en pérennisant et développant des équipements d'intérêt général publics et privés (parking relais, équipements sportifs, etc.) dans un secteur empreint d'enjeux environnementaux très forts (zones humides, présence d'espèces faunes et flores).



- **Sur le secteur Blancherie** : un pôle d'Economie Sociale et Solidaire / Artisanat au pied de l'antenne de radiotéléphonie TDF
- **Sur le secteur Blancherie également** : un pôle écoconstruction bois sur le foncier métropolitain afin de conforter les activités productives.

Pour mémoire, la feuille de route Economie Sociale et Solidaire (ESS) a été adoptée au Conseil métropolitain du 8 juillet 2022.

## Une procédure d'acquisition rarement utilisée

### Délibération 18

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Pasteur à Ambarès-et-Lagrave, des recherches ont été menées pour retrouver le propriétaire d'une parcelle. Elles sont demeurées vaines. Bordeaux Métropole a alors décidé d'en faire l'acquisition à titre gratuit de bien sans maître. Cette procédure rarement utilisée concerne par exemple les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

## Les archives métropolitaines s'agrandiront

### Délibération 15

Pour assurer sa mission légale de conservation de ses archives définitives et de celles des communes qui ont mutualisé le domaine archives, Bordeaux Métropole dispose de deux bâtiments d'une capacité totale de 23 kilomètres linéaires. Les prévisions d'accroissement des fonds entrants et la poursuite du processus de mutualisation permettent d'estimer que ces bâtiments devraient arriver à saturation vers 2035. Ainsi, Bordeaux Métropole s'est porté acquéreur au sein de l'écoquartier Bastide Niel (ZAC), d'une réserve foncière de 2 544 m<sup>2</sup> nécessaire à l'extension du bâtiment abritant l'Hôtel des archives métropolitaines situé parvis des Archives.



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole



## II. UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION

La neutralité carbone à l'horizon 2050 fixée par le Plan Climat métropolitain (PCAET) est la boussole du projet de transition énergétique et écologique territorial. Pour y parvenir, Bordeaux Métropole a établi une trajectoire à long terme, mais aussi un plan d'actions de court terme basé sur la durée du mandat. L'obtention du label 5 étoiles de l'ADEME, en mai dernier, sur le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » est une reconnaissance des actions métropolitaines au niveau national.

### Lancement du réseau de chaleur et de froid Bordeaux Aéroport

#### *Délibération 84*

Les projets locaux de réseaux de chaleur ont d'abord majoritairement été portés par les quartiers neufs associés à la forte croissance urbaine de l'agglomération : Ginko, Bassin à flot, Euratlantique rive droite et rive gauche, Brazza, Niel, Bègles Terres neuves... Plus récemment, l'effort de développement des réseaux de chaleur s'est porté sur des quartiers déjà existants et ayant de fortes consommations d'énergie. Il se concrétise notamment par les projets de Mérignac centre, Métropole sud ou le développement du réseau existant du Grand Parc.

**Le projet Aéroport marque une nouvelle étape : le développement d'un projet dans un secteur à vocation économique.** Alors que les projets habituels consistent à chauffer très majoritairement des logements et des bâtiments publics, il s'agit ici de fournir le service à des acteurs économiques, notamment des industriels, et de s'adapter à leurs besoins spécifiques.

Le projet permettra une forte décarbonation du chauffage des bâtiments des principales activités aéronautiques situées sur le secteur de l'aéroport, grâce à l'utilisation du puits géothermique de la Base aérienne 106 aujourd'hui sous-exploité et grâce à une nouvelle chaufferie bois. Un service de production de froid pourra également être proposé aux bâtiments de ce secteur.

**Ce réseau d'environ 20 km pourrait fournir de la chaleur à 38 abonnés potentiels (20 existants et 18 futurs à horizon 2040).** Leurs besoins de chaleur totaux dépassent 80 GWh/an à horizon 2040. Ils se répartissent de la façon suivante : 45 % pour cinq grands abonnés (BA 106, Dassault, Sabena, Ariane et l'aéroport de Bordeaux), 10 % pour de plus petits abonnés existants, 45 % pour les projets neufs à venir. À titre de comparaison, à horizon 2035, le réseau Grand Parc Energies fournira environ 60 GWh et celui de Bordeaux Bègles Energies, couvrant l'ensemble du secteur Euratlantique autour de la gare, environ 70 GWh.

La délibération votée lors de ce conseil a pour objet d'approuver le principe de la création de ce réseau et le choix du mode de gestion.

## Réduire les déchets, un objectif essentiel

### Délibération 39 et 40

Le plan stratégique Déchets 2026 s'articule autour des deux axes clés :

- Réduire en priorité les tonnages de déchets ménagers et assimilés ;
- Valoriser ce qui n'a pas pu être réduit en amont.

Il s'adresse en priorité aux particuliers. Pour accompagner le secteur professionnel, Bordeaux Métropole contractualise avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Région Nouvelle Aquitaine (CMARNA33) et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG) afin de soutenir les porteurs de projets concourant à la réduction des déchets. Objectif : accompagner les changements des pratiques et démultiplier les actions sur les thématiques des biodéchets, des déchets de la filière du bâtiment et des travaux publics (BTP). En complément et en conformité avec le Plan Stratégique, les deux chambres vont accompagner les associations de commerçants à la promotion d'une consommation responsable et la sensibilisation des responsables des grandes et moyennes surfaces commerciales (GMS) à la promotion des outils pour la réduction à la source des emballages.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole reconduit en 2024 l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les locaux à usage industriel ou commercial qui n'utilisent pas le service de collecte métropolitain.



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

## Pour un numérique responsable

### Délibération 129

Le numérique représente aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale. Plus encore que le poids relatif aujourd'hui, c'est sa croissance, de l'ordre de 9 % par an, qui suscite l'interrogation. Bordeaux Métropole veut contribuer par sa stratégie numérique responsable à construire une réponse à cette question.

Bordeaux Métropole propose des objectifs et des modes d'action permettant d'atteindre des résultats fixés à horizon 2026 et anticipe ainsi le cadre posé par la loi du 15 novembre 2021 qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique

en France (dite "loi REEN) et impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer une stratégie numérique responsable au plus tard au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Bordeaux Métropole affirme sa volonté de faire prévaloir plusieurs principes transparents dans ses choix actuels et futurs pour un numérique choisi et non subi :

- **Prendre en compte l'impact du numérique** : retenir les propositions numériques qui répondent à des besoins manifestes, qui maximisent l'impact positif, qui simplifient l'expérience utilisateur, le rendent plus inclusif, et qui garantissent une réduction des impacts négatifs liés à l'achat et l'utilisation du numérique.
- **Favoriser une maîtrise croissante, par la collectivité, de son environnement numérique**, en faisant le choix de solutions et de modalités de mise en œuvre qui permettent l'ouverture, l'interopérabilité, la mutualisation, la réutilisation, la création de communs durables, la souveraineté.
- **Garantir aux citoyens et aux agents métropolitains la transparence des solutions**, à commencer par la transparence du traitement des données individuelles et collectives, mais aussi les nouvelles transparences appelées par les défis de l'intelligence artificielle, des nouveaux environnements virtuels, des attentes d'équité et d'éthique qui évoluent au rythme de nos sociétés ouvertes.

À noter, du 18 au 20 octobre, Bordeaux Métropole accueillera simultanément « Digital society, Digital Cities » et « Numérique en commun[s] », événements à l'échelle internationale autour du numérique avec plus de 2 000 responsables politiques, experts et représentants d'institutions publiques et privées pour collaborer pour un numérique d'intérêt général sur nos territoires.

## Eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales, quelques chiffres

### Délibérations 79 et 80

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif a été présenté lors de ce conseil.

En 2022, les chiffres clés du service de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole sont révélateurs de l'ampleur de leur mission. Le service d'eau potable a assuré l'approvisionnement de **781 078 habitants** à travers un réseau de **3 226 kilomètres de canalisations**, alimentant **301 992 abonnés** avec un volume total prélevé de **57,246 millions de mètres cubes**.

Le service d'assainissement, quant à lui, a pris en charge 805 063 habitants, traitant **75,2 millions de mètres cubes** d'eaux usées dans six stations d'épuration. Avec **176 487 branchements** et **59 118 bouches d'égout**, la gestion des eaux pluviales et usées a été minutieusement gérée, accompagnée de **237 bassins** de retenue affermés. De plus, l'assainissement non collectif a supervisé **3 234 installations**, avec une redevance annuelle de 43€ par habitant pour le contrôle de fonctionnement.

Ces chiffres illustrent l'engagement de Bordeaux Métropole à fournir des services essentiels à sa population tout en conservant une gestion efficace des ressources en eau.

Également à l'ordre du jour, les rapports annuels des délégataires (RAD) 2022 des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole.

Le patrimoine d'assainissement se caractérise par une longueur de réseau de collecte de **4 353,9 kilomètres**, équivalent à un aller-retour entre Bordeaux et les Açores, avec **17,5 kilomètres** de linéaire de noues affermés et **34 points de rejet** surveillés. L'inspection est assurée par des drones rampants sur un linéaire de **557,453 kilomètres** et des drones volants sur **37,658 kilomètres**.

Les usines de traitement des eaux usées ont une capacité totale de 1 158 900 équivalents-habitants, épurant **75,226 millions de mètres cubes** avant rejet au milieu naturel, l'équivalent de 1,4 fois le volume de la dune du Pilat. De plus, la cogénération produit **4,6 GWh** d'électricité, soit la consommation annuelle de **655 foyers** bordelais, avec une part d'électricité renouvelable de **85 %**.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et la protection contre les inondations, **622,7 mm de pluie** ont été enregistrés en 2022 sur le territoire de Bordeaux Métropole. La capacité de stockage disponible est de **2 113 119 mètres cubes**, équivalent à 21 fois le volume de l'ARENA de Floirac. Au total, **9 421 142 mètres cubes** d'eaux pluviales ont été pompés.

Le milieu naturel est également pris en compte, avec **14 744 mètres de linéaire** total des ruisseaux et des fossés à ciel ouvert affermés, **162 clapets** en milieu naturel, et **85 hectares** en gestion raisonnée, équivalent à 121 terrains de football. De plus, **129 espèces** d'intérêt patrimonial sont préservées.

© JB Menges - Bordeaux Métropole





### III. FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS

Fortement engagée pour fluidifier les déplacements, notamment au travers de son Schéma des mobilités adopté en septembre 2021, la Métropole développe la multimodalité, les aménagements et l'offre de services.

#### Le RER Métropolitain avance chaque jour



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

#### Délibérations 93, 94, 95, 96

Pionnière en France sur le RER Métropolitain, Bordeaux Métropole poursuit ses engagements pour un train du quotidien. Plus d'équipements, plus de rames, plus d'offres, le réseau du RER s'étoffe jour après jour. **En 2023, on dénombre, encore 40 trains supplémentaires par semaine.**

Côté équipements, le quai n°1 de la halte de Cubzac-les-Ponts va rapidement bénéficier d'une mise en conformité et être rallongé de manière à pouvoir y accueillir l'ensemble des rames qui doivent assurer le service RER durant les prochaines années sur la ligne Bordeaux-Saint-Mariens permettant de transporter toujours plus de personnes.

Assurer un cadencement à la demi-heure sur les axes Libourne-Arcachon, Saint-Mariens-Langon, et Bordeaux-Pessac-Macau nécessite l'acquisition de plus de rames. Pour répondre au fort dynamisme de la fréquentation (+ 22 % en 2022), Bordeaux Métropole et La Région Nouvelle-Aquitaine vont cofinancer l'achat de 5 rames de TER supplémentaires. Le coût total pour la commande de ce matériel est de 68 568 426€, réparti à parts égales entre la Région et la Métropole, soit 34 284 212 €.

L'évolution de l'infrastructure ferroviaire et du parc de matériel roulant permet une montée en puissance progressive du RER Métropolitain, avec notamment, une amplitude de service élargie.

Pour l'année 2023, un nouveau palier de renforts supplémentaires a été mis en place depuis la mi-décembre 2022, en semaine du lundi au vendredi :

- Ligne Bordeaux-Langon : + 2 trains par jour, soit 34 trains par jour au total,
- Ligne Bordeaux-Saint-Mariens : + 6 trains par jour, soit 28 trains par jour au total.

Cela représente 40 nouveaux trains par semaine, s'additionnant aux 96 trains par semaine supplémentaires des renforts cumulés de 2021 et 2022.

Ainsi, le total des renforts amenés par le RER Métropolitain s'établit déjà à 136 trains par semaine, soit entre 27 et 28 trains par jour du lundi au vendredi.

L'enjeu autour de la décarbonation des modes de transports, et notamment du train, est central. Ainsi, dans le cadre du RER Métropolitain, Bordeaux Métropole participe au cofinancement des études du train à batterie entre Bordeaux et Saint-Mariens.

## Un titre unique de transport tram, bus, vélo, train

### Délibération 105

Un nouvel abonnement sera proposé à partir de novembre aux usagers TBM : tram, bus, vélo, train, plus de question à se poser, c'est la liberté et la consécration d'une approche intermodale puisque dans un titre unique, l'utilisateur fait ce qu'il veut et ce qui est adapté à son déplacement.

**Le Pass Annuel « TBM + Trains » sera accepté dans les trains régionaux pour des trajets inclus dans le périmètre métropolitain, y compris la halte ferroviaire de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc.**

Ces nouveaux Pass Annuels « TBM+Trains » seront délivrés par Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, exploitant du réseau TBM, et hébergés sur les cartes sans contact TBM. Les portables de contrôle SNCF permettront de contrôler les titres TBM à bord et les règles de validité seront les mêmes que celles appliquées sur le réseau urbain TBM.

Sur le plan tarifaire, le Pass Annuel « TBM+Trains » est un nouveau Pass Annuel à ajouter à la gamme des produits annuels TBM (déclinaisons solidaires et Pass Salarié inclus), disponible avec un surplus de 10€ par mois (soit 120 € par an hors réduction solidaire qui s'applique comme sur les autres titres TBM).

**Une autre nouvelle offre tarifaire est également à noter, celle permettant aux véhicules de se garer pour un court séjour (2 à 5 jours maximum) dans certains parc relais.** À savoir : 40 Journaux, Brandenburg, Cantinolle, Cap Métiers, Dravemont, La Gardette Nord & Sud, Lauriers, Les Pins, Pessac Alouette et Pyrénées.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

## Bus express, une nouvelle ligne en concertation

### Délibération 26

Dans le cadre du schéma des mobilités adopté en septembre 2021, Bordeaux Métropole envisage la réalisation d'une ligne de Bus Express reliant les quartiers de Pellegrin à Bordeaux, Thouars à Talence et Malartic à Gradignan. Cette ligne structurante relierait les trois lignes de tramway, irriguerait le CHU, les campus et des quartiers denses de politique de la ville en offrant une alternative directe à un grand nombre de voyageurs contraints de rejoindre le centre de l'agglomération pour leur correspondance.

#### **Cette ligne répond à plusieurs objectifs :**

- Renforcer le lien entre le CHU Pellegrin, les campus universitaires et les quartiers de Thouars et Barthez-Malartic ;
- Interconnecter les grands réseaux structurants de transport en commun urbain pour favoriser l'intermodalité tout en améliorant le maillage du territoire ;
- Renforcer la complémentarité entre les réseaux de transport urbain et ferroviaire par la desserte de la halte de Talence-Médoquine ;
- Permettre un rabattement des voitures et encourager au report modal par la création d'un parc-relais à proximité des grands axes routiers ;
- Poursuivre le développement des itinéraires modes doux le long de ce projet.

Ce projet sera prochainement soumis à concertation. Il nécessite également la saisine de l'autorité environnementale, actuellement en cours de préparation par les services de Bordeaux Métropole. Le projet fera également l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique au Préfet (DUP).

## BLUEBOAT, un prototype pour les Jeux olympiques

### Délibération 102

Voies navigables de France (VNF), en association avec le comité des mobilités « Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » ont lancé un appel à projet à projets ayant pour objectif de mettre en œuvre un, ou plusieurs, démonstrateurs de bateaux à navigation automatisée et à motorisation décarbonée à proximité des sites olympiques français.

Le transport fluvial répond aux défis climatiques de demain et se révèle être une alternative au transport routier pour la mobilité des personnes et la logistique de marchandises. C'est la raison pour laquelle, Bordeaux Métropole en partenariat avec son concessionnaire KB2M, les sociétés Bluenav, Orion Naval Engineering, MOSAT, ainsi que le Grand Ports Maritime de Bordeaux a présenté un projet collaboratif de recherche et développement dénommé « BLUEBOAT ». Ce projet a été retenu par le comité des mobilités JOP24.

**La solution envisagée et présentée au comité des mobilités des Jeux Olympiques et Para-olympiques de Paris 2024 est le développement, la construction et l'expérimentation d'un bateau fluvial de 12 mètres de long, d'une capacité de 12 places, accessible PMR et à propulsion électrique avec niveau d'autonomie 4.**

Bordeaux Métropole participe indirectement au financement de ce projet, puisque celui-ci est financé, à hauteur de 250 000€ HT (sur un montant global de 1,13 M€ HT) par le fonds d'innovation mis en place dans le cadre de la nouvelle concession de transports publics TBM. Objectif : avoir le prototype opérationnel à l'été 2024, pendant les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, puis de poursuivre l'expérimentation jusqu'à la fin de l'année 2024.

## **Un nouveau contrat de coopération territoriale avec 4 communautés de communes du Médoc**

### *Délibération 112*

Dès son élection à la présidence de Bordeaux Métropole en juillet 2020, Alain Anziani a souhaité réorienter la coopération territoriale en premier lieu vers les territoires voisins de la Métropole pour en faire un axe fort de la mandature.

Après une série de rencontres avec les représentants des collectivités voisines, Bordeaux Métropole a adopté ses premiers contrats de coopération (Libourne La Cali, Communauté de communes du Sud-Gironde, Communauté de Communes de Montesquieu, COBAN, Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord). Trois nouveaux contrats de coopération territoriale seront prochainement signés.

Lors de conseil, c'est vers le Médoc que les élus métropolitains se sont tournés en votant la signature du contrat avec quatre communautés de communes (Médoc Estuaire, Médoc Atlantique, Médullienne et Médoc Cœur de Presqu'île) ainsi qu'avec le Parc Naturel Régional. Travaillé depuis de nombreux mois, ce contrat comprend des actions liées aux mobilités, là encore avec le RER Métropolitain et son volet routier déjà à l'étude, l'accompagnement économique, un volet ambitieux concernant l'alimentation, une démarche partagée sur la ressource en eau et sur le fleuve, et enfin, plus originale, une collaboration sur la lutte contre le moustique tigre.



## RSU : une photographie du personnel de Bordeaux Métropole

### Délibération 68

Le Rapport Social Unique (RSU) de Bordeaux Métropole fournit des indicateurs pour évaluer la situation sociale de la collectivité. Cet outil facilite le dialogue social sur la gestion des ressources humaines, et offre une vue d'ensemble des métiers, des agents, et de leurs conditions de travail au sein des services publics.

Quelques chiffres clés du RSU :

- 5 457 agents occupent des emplois permanents, répartis de la manière suivante : 18,8 % de Catégorie A, 16,2 % de Catégorie B et 65 % de Catégorie C.
- L'âge moyen des agents en emploi permanent est de 45 ans et 11 mois.
- 34,8 % des effectifs se trouvent à la Direction générale des territoires.
- La part des femmes dans les effectifs continue de progresser, atteignant 32,6 % de l'effectif total. La mixité reste stable en catégorie A et C, tandis qu'elle atteint la parité en catégorie B. On note une forte présence des femmes dans la filière administrative (79,2%), tandis que la filière technique compte près de 9 agents masculins sur 10.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

## **CONTACTS PRESSE**

**Virginie Bougant**  
06 27 52 48 69  
[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

**Margot Pinsolles**  
[m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr)

[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)

